



Le VALBOISIEN

Mon journal...

Vol. 3, No 10

Bulletin municipal d'information

Octobre 2018

Atelier de cuisine jeunes cuistots

Levée de fonds pour la Ressource Jeunesse



Services municipaux



HÔTEL DE VILLE

595, route, 309, Val-des-Bois
(Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2280
Site internet : www.val-des-bois.ca

Heures d'ouverture :
Lundi au vendredi
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Bureaux administratifs

Anik Morin, Directrice générale
dg.valdesbois@mrcpapineau.com
Marlene Nontell, Adjointe adm.
mun.valdesbois@mrcpapineau.com
Valérie Tétreault, Adjointe adm.
admin.valdesbois@mrcpapineau.com

Urbanisme et environnement

Roxane Blanchard, Inspectrice
insp.valdesbois@mrcpapineau.com

Travaux publics

Pierre Thibault, Inspecteur
voirie.valdesbois@mrcpapineau.com

Service de sécurité incendie

Marc Sarrazin, Directeur
incendie.valdesbois@mrcpapineau.com

RESSOURCE JEUNESSE

Sonia Pétrin Poulin, Responsable

Heures d'ouverture :
Septembre à juin
Vendredi : 18 h à 21 h

BIBLIOTHÈQUE, LOISIRS ET CULTURE

Sonia Pétrin Poulin, Responsable
loisirs.valdesbois@mrcpapineau.com

Heures d'ouverture de la bibliothèque:

Lundi : 18 h à 20 h
Mercredi : 10 h à 12 h et 18 h à 20 h
Vendredi : 18 h à 20 h
Samedi : 10 h à 13 h

CENTRE COMMUNAUTAIRE

121, chemin du Pont-de-Bois
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2280 poste 3067
Code Wifi : sourires

CONSEIL MUNICIPAL

Roland Montpetit, Maire
mairie.valdesbois@mrcpapineau.com
Francine Marcoux, Conseillère #1
conseiller1.valdesbois@mrcpapineau.com
Conseillère #2
conseiller2.valdesbois@mrcpapineau.com
Janie Vallée, Conseillère #3
conseiller3.valdesbois@mrcpapineau.com
Jean Laniel, Conseiller #4
conseiller4.valdesbois@mrcpapineau.com
Clément Larocque, Conseiller #5
conseiller5.valdesbois@mrcpapineau.com
Jean-Claude Larocque, Conseiller #6
conseiller6.valdesbois@mrcpapineau.com

COMITÉ DU JOURNAL

Francine Marcoux, Présidente
Jean Laniel
Diane Martin
Valérie Tétreault
journal.valdesbois@mrcpapineau.com

EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 911

COORDONNÉES UTILES

S.Q. : 819 310-4141 ou *4141
SOPFEU : 1 800 463-3369
Anti-Poison : 1 800-463-5060

Info Santé : 811
C.L.S.C. : 819 986-3359
CHSLD Papineau : 819 986-3341

Hydro-Québec : 1 800 790-2424
MRC Papineau : 819 427-6243
Urgence municipale : 819 598-2176

Mot du maire

Bien le bonjour Valboisien,

Le 21 septembre dernier, la communauté fût durement frappée par une tornade EF-1. C'est plus de 26 propriétés qui ont été affectées. C'est lors d'événements majeurs comme celui-ci qu'on constate la générosité des citoyens. Parents, amis et voisins se sont mobilisés pour s'entraider et ainsi prêter main-forte aux sinistrés. Un résumé de la situation est disponible à la page 4.

Pour ceux qui ne seraient pas au courant, nous vous informons que c'est à l'unanimité que votre Conseil municipal a adopté une résolution le 4 septembre dernier, demandant au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) d'entreprendre officiellement une étude qui permettrait de savoir s'il serait avantageux ou non de regrouper notre territoire ou certains de nos services municipaux à ceux de Bowman. À cet effet, un communiqué, que vous trouverez à la page 5, a été émis le 23 septembre 2018. Au moment d'imprimer le journal, nous venions d'être informés de la décision du conseil municipal de Bowman à l'effet qu'il ne participera pas à l'étude. Le conseil municipal est très déçu et devra évaluer les conséquences de ce refus lors de sa session d'orientation prévue pour la fin octobre.

C'est avec regret que nous devons vous informer, que Mme Sandra Dicaire quitte le Conseil municipal pour des raisons familiales. Madame Dicaire occupait le siège numéro 2 depuis 13 ans. Elle et son conjoint Daniel Normand cumulaient de plus les fonctions de pompiers volontaires et de premiers répondants au sein notre service de sécurité incendie. Plusieurs commentaires élogieux et mérités lui ont été adressés sur les différents médias sociaux. C'est une lourde perte pour notre équipe et je ne peux que lui souhaiter la meilleure des chances dans cette nouvelle orientation. Sandra nous allons te manquer au sein de la table du Conseil. Alors merci à vous deux pour tout ce que vous avez fait pour la Municipalité !

Nous sommes heureux de vous annoncer que des panneaux insonorisant, ainsi qu'un système d'air climatisé ont été installés au Centre communautaire afin d'améliorer votre confort.

Les premiers à avoir bénéficié de ces installations, sont les maires de la MRC de Papineau qui y tenaient une rencontre axée sur le développement économique le 15 septembre dernier. C'est incontestablement une agréable amélioration.

Les travaux d'asphaltage sont maintenant terminés pour cette saison. Nous vous remercions de votre patience et je me permets de souligner l'excellent travail fait par notre équipe des travaux publics. Passons maintenant à la planification des travaux 2019!

Au cours du mois de septembre, nous avons rencontré différents candidats à l'élection provinciale et leur avons fait part de nos revendications. Le maintien et la bonification des services de notre C.L.S.C. est au haut de la liste. Le dossier piloté par notre conseillère Janie Vallée suit son cours et nous demeurons confiants. Nous vous informerons dès que nous aurons des détails supplémentaires.

Val-des-Bois j'y crois. Et toi?

Roland Montpetit



TABLE JEUNESSE PAPINEAU RECRUTE

La Table jeunesse Papineau recrute des jeunes entre 12 et 35 ans pour venir siéger sur son conseil d'administration.

- Tu aimes t'impliquer?
- Tu aimes organiser et encourager des événements jeunesse dans ta communauté?

**ALORS NE RATE PAS CETTE
CHANCE!**

Pour avoir plus d'informations, communique avec :
Fanny St-Amour
Agente de développement jeunesse
stamouremrcpapineau.com
819-427-6243 poste 1406



Services municipaux

Informations pertinentes post-tornade

TEXTE : COMMUNIQUÉ AUX CITOYENS, Val-des-Bois, lundi 24 septembre 2018

Le territoire de la Municipalité a été touché le vendredi 21 septembre en début de soirée, par des vents violents. Rapidement, les mesures d'urgence ont été déclenchées. Les citoyens de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) ont été évacués et relocalisés conformément au plan de mesures d'urgence de la Municipalité. Les différents ministères et autorités ont été avisés dans les plus brefs délais. Avant 22 h, l'équipe municipale avait rétabli un minimum d'une voie de circulation sur tous les chemins municipaux.

Samedi, les dégâts aux propriétés ont été constatés, compilés et transmis aux autorités compétentes. Malgré les innombrables dommages matériels aucun blessé n'a été rapporté. C'est plus de 24 propriétés qui ont subi des dommages et ce sans compter les 15 logements de l'OMH qui ont été évacués. Merci aux employés, pompiers, voisins, amis et bénévoles qui ont mis l'épaule à la roue, samedi en journée, afin d'aider les citoyens affectés de la Municipalité.

* Mise à jour, 26 septembre 2018*

Les résidents de l'OMH ont pu réintégrer leurs logements. L'ensemble des travaux n'est pas réalisé, mais la sécurité des résidents n'est pas compromise.

Alors que l'heure est au nettoyage et que la situation se rétablit peu à peu, voici quelques informations pertinentes :

- La Municipalité est en attente de la catégorisation de la tempête. Environnement Canada poursuit son investigation et tente de capter des images satellites de Val-des-Bois. Le ciel étant dégagé aujourd'hui, tout porte à croire que les images satellitaires pourront être révélatrices de la situation.
- Les citoyens qui ont des besoins particuliers suite aux événements, tant au niveau de l'hébergement qu'au niveau alimentaire, peuvent faire appel à la Croix-Rouge en composant le 1 877-362-2433.
- Le Bureau d'Assurance du Canada (BAC) stipule que : « *Les dommages causés par le vent sont généralement couverts par l'assurance* ». Il est recommandé de vérifier auprès de l'assureur pour préciser quels sinistres font partie de votre contrat.
- Vous pourrez disposer des branches et des arbres qui engorgent votre terrain à l'ancien site de dépôt en tranchée municipale, situé sur le chemin Hilgendorff, ce samedi. Le site sera ouvert aux résidents touchés le **29 septembre de 11 h à 17 h**. Il est impératif de noter que seuls les arbres et les branches seront acceptés sur le site.
- Pour des solutions concernant la récupération des arbres sur votre propriété, il existe plusieurs options. Il est également important de savoir qu'il ya des protocoles précis concernant le retrait des arbres tombés en bande riveraine. À ces deux sujets, nous vous invitons à communiquer avec Roxane Blanchard, inspectrice en environnement, au 819 454-2280 poste 3003, afin d'avoir tous les détails.
- Tous les débris de construction devront être acheminés dans un Écocentre.
- Tout au long de la fin de semaine, le maire et la coordonnatrice des mesures d'urgence ont été en contact avec différents médias. Vous entendrez certainement parler de Val-des-Bois dans les différents bulletins de nouvelles et journaux locaux.

Mise à jour, 25 septembre 2018

Les météorologues d'Environnement Canada ont utilisé les photos satellitaires afin de confirmer une tornade EF-1

Soyez assurés que la Municipalité continuera de vous tenir informés via ses différentes plates-formes.

N'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions au 819 454-2280.

Services municipaux

Pourquoi une étude vers un potentiel regroupement?

TEXTE : COMMUNIQUÉ AUX CITOYENS, Val-des-Bois, le 23 septembre 2018

Pour ceux qui ne seraient pas au courant, nous vous informons que c'est à l'unanimité que votre Conseil municipal a adopté une résolution le 4 septembre dernier, demandant au ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) d'entreprendre une étude qui permettrait de savoir s'il serait avantageux ou non de regrouper notre territoire ou certains de nos services municipaux avec la municipalité de Bowman. Cette résolution demande officiellement aux élus de Bowman de se prononcer sur cette opportunité.

Depuis cette décision de nombreux commentaires visant à semer la confusion ont été émis dans les journaux et les différents médias sociaux. Afin de vous éclairer, voici les grandes lignes d'un tel processus confirmées par les représentants du MAMOT :

- Dans un premier temps les informations recueillies sont contenues dans un rapport préliminaire, préparé **sans frais** par le MAMOT, qui est remis aux deux municipalités.
- Ces données sont par la suite analysées par les conseils respectifs qui se rencontrent subséquemment pour en discuter. S'il n'y a pas d'entente pour poursuivre la démarche, le processus s'arrête instantanément. Dans le cas contraire, le MAMOT continue de nous accompagner tout au long du processus tel qu'ils le font présentement auprès des municipalités de Denholm et Lac-Sainte-Marie.
- Dans la continuité de cette démarche, la loi prévoit plusieurs étapes et formes de consultations citoyennes.
- Si en fin de compte, **et seulement si**, les deux conseils s'entendent sur le contenu d'un regroupement, c'est à ce moment qu'une demande officielle est soumise au ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire par voie de résolutions.

Depuis quelques années nous recherchons constamment des façons de répondre aux exigences gouvernementales sans affecter le coût pour les citoyens et la qualité des services offerts. Cette démarche devient de plus en plus difficile.

Afin de conserver un taux de taxation dans la limite de la capacité de payer des citoyens, nous devons analyser l'ensemble des services offerts par la Municipalité ainsi que les nouvelles obligations à venir. Par souci d'économie, nous croyons que l'étude offerte par le MAMOT, pourrait apporter plusieurs réponses à nos interrogations.

Nous partageons déjà plusieurs services en commun avec Bowman et c'est tant mieux, mais il faut être honnête et mentionner qu'en contrepartie, ça nous apporte une lourdeur administrative qui tend à dépasser nos capacités. La double prise de décision, le double suivi des activités quotidiennes, la facturation des services offerts demandent de nombreuses heures de travail pour notre personnel. Des heures que nous pourrions consacrer au développement ou à l'amélioration de nos services. Des heures qui seraient épargnées suite à un regroupement des municipalités.

Est-ce que l'utilisation d'un seul véhicule pour la collecte des matières résiduelles représenterait une économie pour l'ensemble des citoyens de la communauté? Nos ressources administratives ne passent-elles pas le même temps à compléter les mêmes rapports? De toute évidence il y aurait lieu de faire certains ajustements qui nous permettraient d'améliorer la qualité de vie de la communauté.

Regardons nos voisins à Notre-Dame-du-Laus. Ils ont une population, un territoire et une richesse foncière comparable à celle de Val-des-Bois et de Bowman regroupés. Ne croyez-vous pas qu'ils sont en meilleure position pour faire face à l'avenir?

N'ayez aucune crainte, la Municipalité n'est pas en difficulté financière! Tout au contraire la Municipalité n'a que très peu de dettes et des réserves financières sont accumulées année après année pour le renouvellement de certaines infrastructures

Services municipaux

Pour ce qui est du taux de taxation général, celui de la Municipalité est de 60 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation en comparaison de 61 cents pour la Municipalité de Bowman. Nous avons, tous les deux, un des plus bas taux de taxation foncière au Québec.

Nous sommes à la recherche d'un allié pour nous aider à faire face à l'avenir. Nous croyons que cette étude nous confirmera que c'est en travaillant ensemble que nous préparerons nos municipalités pour prendre aujourd'hui les meilleures décisions pour demain.

Élection municipale partielle

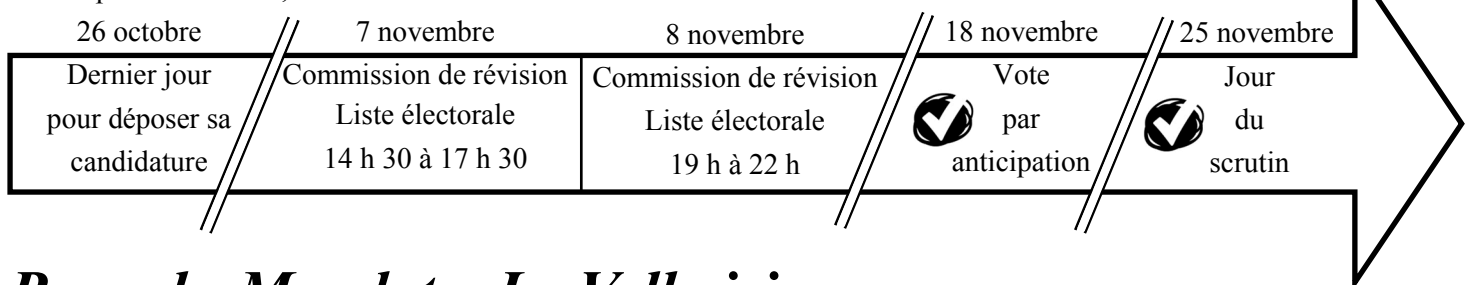
TEXTE : ANIK MORIN, PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Une élection partielle doit se tenir afin de combler la vacance du siège de conseiller no. 2. Toute déclaration de candidature devra être produite au bureau de la présidente d'élection, entre le 12 octobre et le 26 octobre 2018, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Notez que le vendredi 26 octobre 2018 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Un vote par anticipation aura lieu le 18 novembre 2018 de 12 h à 20 h et un scrutin sera tenu le 25 novembre 2018 de 10 h à 20 h.

J'ai nommé, comme secrétaire d'élection, madame Valérie Tétreault.

Pour toutes questions ou information, n'hésitez pas à me joindre au 819 454-2280 poste 3002 ou en personne au bureau municipal situé au 595, route 309.



Rappel - Mandat – Le Valboisien

TEXTE : LE COMITÉ DU VALBOISIEN

En 2014, le Conseil municipal de Val-des-Bois, en collaboration avec Sports et Loisirs Outaouais, a tenu une consultation publique avec les citoyens de Val-des-Bois et Bowman. Lors de cette rencontre, plusieurs citoyens ainsi que les organismes ont, entre autres, indiqué un flagrant manque d'information concernant les activités, événements et/ou enjeux impliquant notre Municipalité.

Suite aux commentaires reçus, certaines initiatives de communication ont été mises sur pied par le Conseil municipal dont le journal « Le Valboisien » qui a fait sa première apparition au mois d'août 2016. À cet effet, un Comité composé de deux membres du Conseil municipal, deux

représentants de la communauté ainsi que de la directrice générale, a été établi.

Ce journal a été créé dans le but de diffuser de l'information communautaire et municipale. Il se veut un journal d'information constructive composé de faits et d'opinions positives, non blessantes ou humiliantes.

Vous aimeriez participer à ce journal? Vous êtes les bienvenus. Nul n'est tenu d'être du comité, vous pouvez participer à la rédaction ou à la correction sans vous déplacer.

Ce journal est distribué à tous les mois aux résidents de Val-des-Bois et est également disponible sur le site internet de la Municipalité au : www.val-des-bois.ca.

Articles divers - Demande d'étude de regroupement

leDroit Texte de Benoît Saborin reproduit dans sa totalité à partir du journal *Le Droit* du 14 septembre 2018

La municipalité de Val-des-Bois souhaite commander une étude auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin d'analyser un possible projet de fusion avec le village voisin de Bowman.

Le conseil de Val-des-Bois a adopté, la semaine dernière, une résolution dans laquelle il confirme au MAMOT son désir d'obtenir de « l'assistance technique pour la réalisation d'une étude sur l'opportunité d'un regroupement des municipalités de Val-des-Bois et de Bowman ». Les élus de Val-des-Bois demandent du même souffle à leurs homologues de Bowman de se positionner sur leur volonté ou non d'aller de l'avant avec une telle étude. La résolution stipule que « les deux municipalités visées doivent soumettre une demande en ce sens » pour que le ministère accepte la requête.

Le maire de Val-des-Bois, Roland Montpetit, soutient qu'une rencontre entre les deux municipalités et le MAMOT a eu lieu au printemps à ce sujet. Depuis ces pourparlers, son administration est toujours en attente de nouvelles de sa voisine. Le maire Montpetit croit qu'il est maintenant temps d'aller de l'avant avec cette étape préliminaire qui permettrait notamment d'analyser les impacts financiers et fiscaux d'une éventuelle fusion Val-des-Bois - Bowman.

« On ne dit pas que le regroupement serait automatiquement intéressant. Ce qu'on veut faire, c'est avoir une étude qui nous permettra d'avoir un état de la situation. Nous sommes en lien avec Bowman sur plusieurs choses, que ce soit pour la bibliothèque, les services de pompiers, l'Internet, la salle communautaire ou la ressource pour la jeunesse, les loisirs et la culture. Ce sont tous des services qu'on partage ensemble en fonction des fiches foncières », explique M. Montpetit, précisant que l'assistance technique offerte par le ministère pour ce

genre de dossier est gratuite et qu'elle n'engage en rien les municipalités participantes à suivre un processus de regroupement une fois l'analyse terminée.

« Tout ce qu'on fait, on doit pratiquement être en accord avec Bowman. C'est très lourd administrativement et on pense qu'une seule administration serait déjà un gros avantage pour l'opération quotidienne et c'est ça qu'on veut regarder avec nos partenaires », ajoute le premier magistrat. Le maire de Bowman, Pierre Labonté, affirme que son conseil municipal se positionnera sur la question le 25 septembre. Lorsque joint par *Le Droit*, vendredi, M. Labonté a limité ses commentaires, préférant laisser à son conseil le soin de s'exprimer publiquement lors de la prochaine séance du conseil.

« Nous sommes moins enthousiastes à un regroupement que Val-des-Bois, ça c'est sûr. Nous ne sommes pas contre, sauf que présentement, à la municipalité de Bowman, nous avons deux ou trois beaux projets sur lesquels on veut travailler et mettre nos énergies. [...] On va en reparler sérieusement et on va prendre une décision le 25 septembre », a dit le maire Labonté.

Ce n'est pas la première fois qu'un projet de fusion flotte dans l'air dans ces deux villages de la MRC de Papineau. Au début des années 2000, lors de réforme municipale entamée par le gouvernement du Parti québécois, l'union possible de Val-des-Bois et Bowman avait fait l'objet d'une étude. Le projet ne s'était finalement pas concrétisé. Selon le plus récent recensement de 2016, les populations de Val-des-Bois et Bowman se chiffraient respectivement à 865 et 658 habitants.

BULLETIN Texte de Yannick Bourcier reproduit dans sa totalité à partir du journal *Le Bulletin* du 12 septembre 2018

Le conseil municipal de Val-des-Bois souhaite amorcer officiellement les démarches pour étudier le regroupement municipal avec Bowman.

Une résolution a été adoptée à l'unanimité la semaine dernière pour confirmer au ministère des Affaires municipales et de la Métropole « son désir d'assistance technique pour la réalisation d'une étude sur l'opportunité d'un regroupement des municipalités de Val-des-Bois et de Bowman ».

Dans la même résolution, le conseil municipal de Val-des-Bois demande aux conseillers de Bowman de prendre officiellement position dans ce dossier, à tout le moins, sur la volonté d'obtenir les résultats de l'étude.

Pour amorcer les démarches sur cette étude, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole doit recevoir une résolution émanant des deux villes ciblées par le regroupement. C'est pourquoi Val-des-Bois demande à sa voisine de se prononcer.

Il y a quelques semaines, le maire de Val-des-Bois, Roland Montpetit, avait déjà lancé l'idée d'un regroupement avec Bowman en entrevue avec le Bulletin, mais affirmant que le tout était au stade des discussions seulement.

La collaboration de plus en plus grande des deux municipalités pour plusieurs services explique cette volonté de regarder les impacts de cette fusion. Les conseillers de Val-des-Bois estiment que « cette étude apportera des informations pertinentes aux deux municipalités dans la prise de décisions stratégiques individuelles et ce, que les conseils décident de poursuivre ou non vers un regroupement ».

Roland Montpetit affirme qu'il était temps de lancer les démarches alors que la municipalité s'approche des discussions budgétaires. Les représentants de Val-des-Bois et Bowman avaient rencontré au printemps les gens du ministère qui avait expliqué les services disponibles. Mais depuis, le dossier n'a pas bougé, souligne-t-il, et c'est pourquoi il demande à Bowman de se prononcer.

Au moment de la publication, il n'avait pas été possible de rejoindre le maire de Bow-

Services municipaux



R  LE TRIENNAL 1^{ere} ANN  E

Avis public

D  p  t du r  le triennal de l'  valuation fonci  re de la municipalit   de Val-des-Bois pour les ann  es 2019, 2020 et 2021.

AVIS AU PUBLIC est par les pr  sentes donn  ,

QUE le r  le triennal de l'  valuation fonci  re de la municipalit   de Val-des-Bois pour les ann  es 2019, 2020 et 2021 a   t   d  pos   au bureau de la soussign  e au 595, route 309 Val-des-Bois, le 14 septembre 2018;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'H  tel de Ville, ledit r  le;

Une demande de r  vision pr  vue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalit   municipale doit   tre d  pos  e avant le 1^{er} mai 2019.

La demande de r  vision doit   tre faite sur le formulaire pr  vu    cet effet et   tre accompagn   du montant d'argent prescrit par le r  glement num  ro 030-97,    d  faut de quoi elle est r  put  e ne pas avoir   t   d  pos  e. Le formulaire ainsi que le r  glement num  ro 030-97 sont disponibles    la M.R.C. de Papineau    l'adresse mentionn  e ci-dessous.

Le d  p  t de la demande est effectu   par la remise du formulaire d  ment rempli ou par son envoi par courrier recommand      la M.R.C. de Papineau,    l'attention du Secr  taire de la MRC, au 266 rue Viger, Papineauville (Qu  bec) J0V 1R0.

Dans le cas o   la demande est effectu  e par la remise du formulaire d  ment rempli, elle est r  put  e avoir   t   d  pos  e le jour de sa r  ception. Dans le cas o   elle est envoy  e par courrier recommand  , la demande est r  put  e avoir   t   d  pos  e le jour de son envoi.

Anik Morin

Directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re

Le 25 septembre 2018

S  curit   publique

Visites de pr  vention

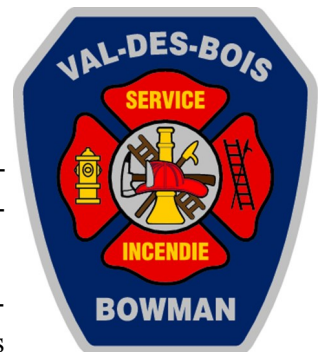
TEXTE : MARC SARRAZIN, CHEF POMPIER

Le lundi 8 octobre prochain de 10    14 h, le Service de s  curit   incendie fera des visites de pr  vention. Ces visites r  pondent    l'obligation des municipalit  s de se conformer au Sch  ma de couverture de risques qui pr  voit une visite de toutes les r  sidences chaque 5 ans.

La visite de pr  vention est une m  thode simple et efficace qui vise    promouvoir des gestes pr  ventifs pour   liminer les risques d'incendie    la maison et    mettre    jour le portrait des risques d'incendie auxquels la brigade peut   tre confront  e (propane, produits inflammables, po  le    bois, etc.).

Peut-  tre aurez-vous la chance de rencontrer un de vos pompiers. Notez d'ailleurs que chacun d'eux sera facilement identifiable soit par l'utilisation d'un v  hicule incendie ou par un v  tement aux couleurs de la brigade.

Profitez de leur pr  sence sur le territoire pour leurs poser vos questions !



Services municipaux

Le projet de fibre optique avance selon les temps

MRC Papineau

©La Petite-Nation - Louis-Charles Poulin

PROJET. Le projet Fibre Papineau, piloté par un organisme sans but lucratif (OSBL) du même nom appartenant à la MRC de Papineau avance selon l'échéancier prévu.

«L'échéancier est respecté à date. On pensait être en retard, mais non. On n'est pas non plus en avance, mais on est dans le processus normal de l'échéancier. En 2018, on fait les appels d'offres et les planifications. En 2019 et 2020, ce sera les travaux sur le terrain et les branchements. Le projet doit être complété avant le 31 mars 2021», a affirmé le maire de Montpellier et président de la Commission de développement économique à la MRC de Papineau, Stéphane Séguin, lors du conseil des maires du 15 août. Celui qui pilote ce dossier depuis longtemps a confirmé que le projet Fibre Papineau permettra d'améliorer «internet haute vitesse, la téléphonie et la télévision» dans plusieurs localités.

Il a révélé que les travaux se réaliseront sur quatre phases d'ici le début de l'année 2021. L'installation de la fibre optique débutera à Chénéville, Ripon et Montpellier avec la phase 1. La deuxième phase du projet suivra avec Lac-Simon et Duhamel. La phase 3 concerne les municipalités de Notre-Dame-de-la-Paix, Namur, Lac-des-Plages et Saint-Émile-de-Suffolk. La phase 4 se déroulera à Saint-Sixte, Val-des-Bois et Bowman.

Dans le cadre du projet, Internet Papineau installera des tours de télécommunication en deux phases. Durant la première phase, des tours seront installées à Mayo au Lac la Blanche, au Lac Vert à Montpellier et à Boileau au Lac au Loup. La phase 2 prévoit l'ajout de tours au Lac Papineau à Boileau, au Lac Farrand à Saint-Sixte et au Rang Procule à Notre-Dame-de-la-Paix.

Pour le moment, la prochaine étape est la finalisation des plans et devis afin de déterminer le budget exact du projet. La MRC de Papineau doit financer 29 % du projet, puisque 71 % des coûts seront assurés par les gouvernements. À noter que la MRC de Papineau s'est aussi engagée à élaborer une deuxième phase dans le futur afin de brancher d'autres municipalités qui ne sont pas incluses dans la phase 1 de Fibre Papineau.



Matières résiduelles

Collecte des ordures

TEXTE : PIERRE THIBAUT



À partir d'octobre, les ordures ménagères seront ramassées aux deux semaines pour la saison hivernale. Seules les ordures placées dans des bacs roulants conformes aux exigences municipales seront ramassées. Ces bacs s'accrochent au monte-bac du camion à ordures. Une fois la collecte terminée, ramenez votre bac à la maison. Ainsi, si vous vous absentez pour la semaine, les employés n'arrêteront pas inutilement chez vous pensant qu'ils ont besoin de vider votre bac.

Urbanisme et environnement

Avis important

TEXTE : ROXANE BLANCHARD

Nous avons observé une augmentation des signalements de la présence d'ours noirs s'aventurant à l'extérieur des espaces boisés ou forestiers dans lesquels ils vivent habituellement.

Nous sommes bien conscients que leur proximité peut causer une source d'inquiétude parmi les citoyens. Néanmoins il est important de se rappeler que ceux-ci sont généralement une espèce, sommes toutes, assez pacifiques n'ayant comme objectif que la recherche de nourriture.

Sa réputation le précédant et son imposante stature lui concèdent un préjudice dans l'esprit collectif. Il est toutefois important de se rappeler que les ours attaquent très rarement l'humain et seulement un très petit pourcentage d'attaques résulte en blessures sérieuses.

Afin de minimiser les risques inhérents à leur présence sur votre propriété, nous vous invitons fortement à respecter les trois règles suivantes :

Extrait de : <https://mffp.gouv.qc.ca>

1. Ne jamais nourrir les ours.
2. Entreposer la nourriture hors de la portée des ours.
3. Minimiser l'odeur de la nourriture et des ordures.

L'ours possède une excellente mémoire et reviendra fort probablement dans les lieux où il est facile de se procurer des vivres. Saviez-vous que le nourrissage du cerf de Virginie pouvait attirer également les ours ? Que les mangeoires à colibri constituaient également une source d'attraction gustative et olfactive de choix ? L'ours possédant un excellent sens de l'odorat sera quasi automatiquement attiré par vos jolies mangeoires.

Si malgré toutes les précautions vous rencontrez un ours, voici les recommandations d'usage

Restez calme et évaluez la situation. Si possible, retirez-vous sans bruit.

- Ne criez pas et ne faites pas de mouvement brusque. Parlez-lui doucement.
- Laissez-lui toujours un corridor de fuite. Ne le coincez pas. Laissez-lui suffisamment d'espace pour qu'il puisse faire demi-tour.
- Ne vous enfuyez pas en courant, sauf si vous pouvez gagner rapidement un endroit sûr. La course peut encourager l'ours à vous suivre et à vous prendre pour une proie. N'oubliez pas qu'il est un excellent coureur et un excellent nageur.
- Évitez de le regarder dans les yeux, car il peut percevoir ce geste comme une menace.
- Reculez lentement tout en le gardant à l'œil pour connaître sa position.
- S'il avance, jetez des objets devant vous pour le distraire.
- Monter dans un arbre peut être une solution, car la plupart des ours adultes n'y grimpent pas spontanément, sauf pour se nourrir à l'automne. Cependant, grimper rapidement aux arbres n'est pas facile. Cet exercice risque d'être beaucoup plus difficile pour vous que pour un ours.
- Il est recommandé de ne pas faire le mort avec l'ours noir. Restez plutôt attentif à la situation et soyez prêt à lui faire face en cas d'attaque.
- Si l'ours attaque, défendez-vous avec tout ce qui vous tombe sous la main : roches, bâton, rame, hache, etc. Haussez la voix, criez et gesticulez, car vous devez l'impressionner.

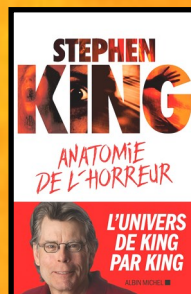
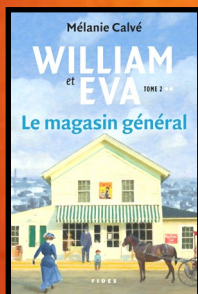
Si un ours vous semble menaçant ou persiste à demeurer dans votre secteur, nous vous invitons à communiquer avec la centrale SOS Braconnage au 1 800 463-2191.



Services municipaux

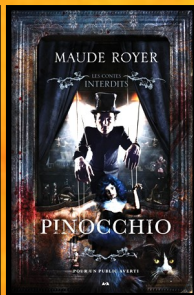
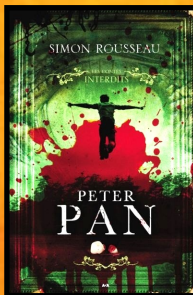
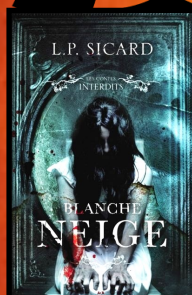
Nouveautés du mois

Bibliothèque de Val-des-Bois/Bowman

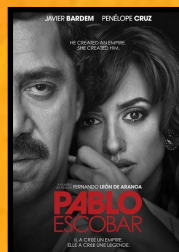


Spécial Halloween : Les contes interdits

*Pour un public averti.



Nouveaux films



Félicitations à Madeleine Peck, gagnante d'un certificat cadeau de 10 \$ de la Librairie Rose-Marie !

Atelier de cuisine jeunes cuistots

Le dimanche 21 octobre, au Centre communautaire de Val-des-Bois

Pommes et son duo de trempettes et pommes caramel et bonbon.

2 à 4 ans

Durée du cours : 30 minutes

Coût : 5 \$ Heure : 9 h



Croustade et beurre de pommes à l'érable.

Durée du cours : 2 heures

Coût : 15 \$ Heure : 10 h

L'enfant doit être capable de suivre l'activité sans ses parents.



5 à 9 ans

Potage de courge, filet de porc farci aux pommes et son accompagnement et dessert surprises aux pommes.

Durée du cours : 3 heures

Coût : 20 \$ Heure : 13 h

L'enfant doit être capable de suivre l'activité sans ses parents.

10 ans et plus



- Inscription requise avant le 15 octobre à la municipalité de Val-des-Bois.
- Les places sont limitées.
- Nous demandons aux participants d'apporter trois contenants pour rapporter les créations à la maison. De plus, ils sont invités à apporter une planche à découper et un rouleau à pâte



À la une...

*Huîtres
à volonté*

**20
octobre
2018**

18 h

Souper d'huîtres

Levée de fonds pour la Ressource Jeunesse

50 \$

Informations

819 454-2280, poste 3055

Loisirs.valdesbois@mrcpapineau.com

Billets et réservations

Municipalité de Val-des-Bois

595, route 309, Val-des-Bois

**Service de bar sur
place.**

**Argent comptant
seulement**

Soupe

Huîtres à volonté

Buffet chaud et froid

Centre communautaire de Val-des-Bois, 121, ch du Pont-de-Bois, Val-des-Bois, J0X 3C0

Activités

YOGA



Veillez apporter votre bouteille d'eau et un tapis de sol.

-NAMASTÉ

Tous les cours ont lieu au Centre communautaire de Val-des-Bois

Venez explorer les bienfaits de la relaxation profonde à travers une série d'échauffements suivie de postures de yoga et d'étirements. Cette pratique sera orchestrée autour de respirations apaisantes et relaxantes et d'une méditation guidée.

* Veuillez apporter votre bouteille d'eau et un tapis de sol.

- ◆ Du 11 octobre au 13 décembre, à 19 h
- ◆ 50 \$ / 10 sessions
- ◆ Inscriptions à la municipalité de Val-des-Bois
- ◆ La responsable des loisirs sera présente lors du premier cours, soit le 11 octobre pour faire les inscriptions sur place

Venez bouger et danser au rythme de musique enjouée. Pas besoin d'être danseur professionnel pour s'inscrire ! Le plaisir est la clé.



Veillez apporter une bouteille d'eau et une serviette.



- ◆ Du 10 octobre au 19 décembre, 19 h
- ◆ 50 \$ / 10 sessions
- ◆ Inscriptions à la municipalité de Val-des-Bois
- ◆ La responsable des loisirs sera présente lors du premier cours, soit le 10 octobre pour faire les inscriptions sur place.

* Le cours du 31 octobre aura lieu le 29 octobre.

Activités

Les activités thématiques de la Bibliothèque sont de retour !

Venez fabriquer votre robot-courge !

- ◆ **Le dimanche 28 octobre, à 13 h**
- ◆ **Au Centre communautaire de Val-des-Bois**
- ◆ **Prévoir un tablier ou de vieux vêtements**

Une belle activité parent/enfant qui vous permettra de retourner à la maison avec votre propre robot.

N'oubliez pas de réserver votre place auprès de Sonia avant le 24 octobre au 819 454-2280, poste 3055 ou au loisirs.valdesbois@mrcpapineau.com



Activités

Marche automnale dans la forêt Bowman

Venez observer les magnifiques coloris d'automne en famille, seul ou entre amis le dimanche 14 octobre à 13 h 30 à la forêt Bowman. (Accès par le chemin Faubert.)

- Café et pâtisseries vous attendront au sommet.
- ♦ Ayez votre appareil photo ou votre cellulaire en main et participez à notre concours de photographie. Lors de cette activité, à partir d'une photo, transmettez-nous votre amour pour la nature, pour ce bon moment passé avec vos enfants, le réconfort d'une boisson chaude. Laissez libre cours à votre imagination ! Votre photo devra nous être soumise par courriel, au plus tard la semaine suivant la marche.

Le gagnant recevra un panier cadeau d'une valeur de 70 \$

Pour toutes questions, communiquez avec Sonia Petrin Poulin au 819 454-2280, poste 3055 ou par courriel au loisirs.valdesbois@mrcpapineau.com

*En cas de pluie, l'activité sera remise au dimanche suivant.



Gala des bénévoles

TEXTE : SONIA PETRIN POULIN

L'épanouissement de nos communautés ne serait pas le même sans l'implication des bénévoles qui œuvrent dans nos municipalités. Ces derniers mettent au service d'autrui leur temps, leur énergie et leurs compétences afin de rendre notre village dynamique et actif. Ils agissent dans l'ombre ayant comme seule rémunération **le sourire et le bonheur de leurs concitoyens**. Leur contribution est d'une importance capitale dans la vie sociale, culturelle, sportive et artistique de nos communautés. Afin de leur accorder la gratitude qu'ils méritent, les municipalités de Val-des-Bois et Bowman organiseront au mois de novembre une soirée pour remercier ces bénévoles.

Bientôt, chaque organisme et bénévole recevront une invitation formelle à cet événement qui exprimera qu'une infime partie de la reconnaissance et de la gratitude que nous avons envers tous ceux qui se donnent corps et âme pour une vie communautaire active.

Vous connaissez une personne qui n'est pas membre d'un organisme et qui offre de son temps auprès de notre communauté? Transmettez-nous ses informations afin qu'on puisse l'inviter et souligner son implication.

LE PARC HANTÉ DE BOWMAN!

Le 31 octobre dès 17 h, au parc du centenaire à Bowman

Mettez votre plus beau costume, apportez votre taie d'oreiller et venez passer l'Halloween avec nous et rencontrer de véritables sorcières, squelettes, pirates et morts-vivants.

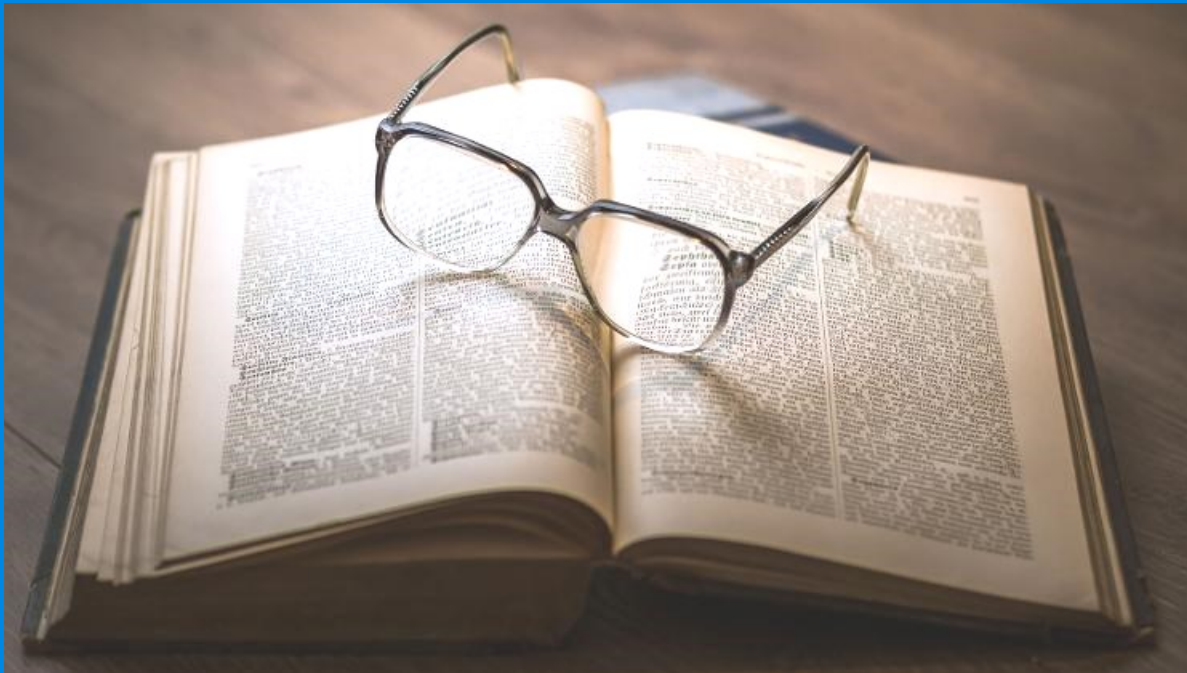
Vous souhaitez contribuer au bonheur de nos petits monstres mais malheureusement habitez trop loin pour donner des bonbons à votre domicile? Communiquez avec Sonia afin de réserver votre table sur le site au 819 454-2280, poste 3055 ou au loisirs.valdesbois@mrcpapineau.com.



Activités

Club de lecture

Bibliothèque de Val-des-Bois/Bowman



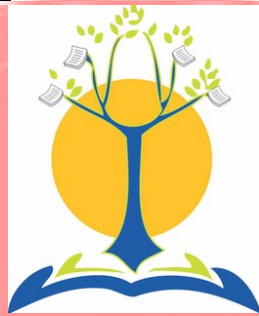
Venez assister à la première séance du club de lecture, le mercredi 10 octobre à 10 h, à la Bibliothèque.

C'est gratuit et ouvert à tous.

Devenir membre d'un club de lecture, c'est discuter de lectures basées sur ses goûts, c'est favoriser la curiosité, la découverte et surtout créer des rencontres et des échanges dans une ambiance amicale et décontractée.

Pour toutes questions, communiquez avec Sonia au 819 454-2280, poste 3055 ou au loisirs.valdesbois@mrcpapineau.com.

Activités



Le Centre Alpha Papineau offre de la lecture de contes à VAL-DES-BOIS

Activité pour les parents et les enfants de 0 à 5 ans

9 h à 9 h 30 : Lecture de contes

9 h 30 à 10 h : Petite activité suivie d'une petite collation.

Où ?

Centre communautaire au 121, ch. du Pont-de-Bois

Quand ?

À tous les deux vendredis à compter du 21 septembre de 9 h à 10 h

Comment participer ?

Présente-toi avec tes enfants au Centre communautaire pour 9 h

Des questions ?

Communiquez avec Sabrina au 819 986-7506



Activités

TOURNOI

DE



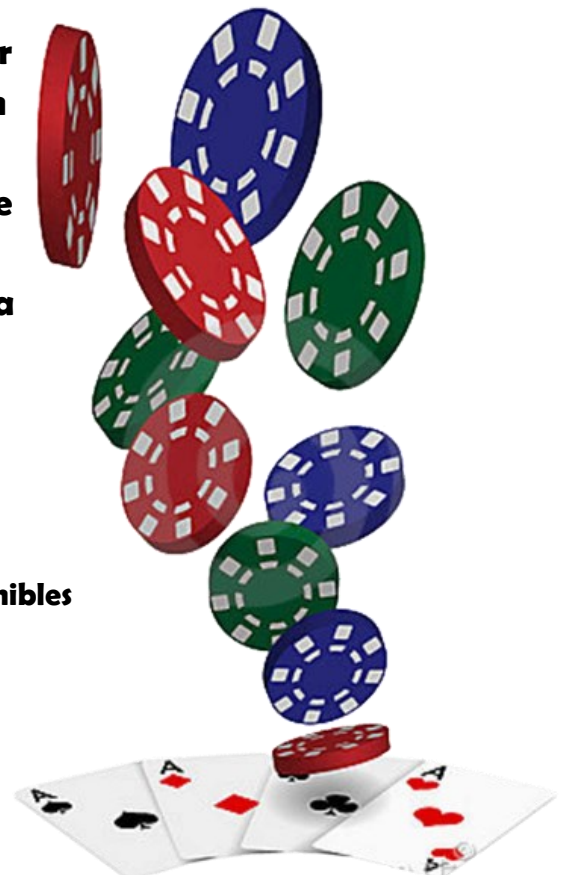
POKER

13 octobre - 19 h - Centre communautaire de Val-des-Bois
Tous les profits iront pour le voyage de la Ressource Jeunesse.

Nos adolescents de la Ressource Jeunesse, mettent sur pied un voyage. Ce voyage a pour objectif d'offrir un développement social et personnel unique à nos adolescents. Ils planifieront, sous notre supervision, le voyage allant du choix de la destination à la mise en place du plan d'action ainsi qu'à la planification et la réalisation de leurs campagnes de financement.

Venez-vous amuser et contribuer à la réussite de leur projet !

Billets en prévente au coût de 25 \$ disponibles à la municipalité de Val-des-Bois. Quantité limitée.



Saviez-vous que ?

Expropriation de 1930

TEXTE : PIERRE VALOIS

Le Devoir, 10 mars 1930 page 1 et 2 et reproduit plus tard par

Le Bulletin des agriculteurs, le 13 mars 1930, page 6

Texte reproduit dans sa totalité à partir de celui de *Le Devoir*

Une autre inondation en bloc pour fins industrielles de terres cultivées.

M. le juge Cousineau entend à Mont-Laurier une requête de la compagnie MacLaren, de Buckingham, qui veut être mise en possession immédiate de plusieurs terres en culture—Des travaux de barrage pour une industrie du papier—Les travaux sont à la veille de finir—La compagnie agirait comme intermédiaire du gouvernement provincial.

Des arbitres à nommer feront rapport en avril au tribunal.

Ce n'est pas au Lac Saint-Jean mais dans un autre coin de la province, dans le comté de Labelle cette fois qu'une compagnie inonde les terres d'une centaine de cultivateurs. De plus, cette compagnie vient de s'adresser aux tribunaux pour être mise en possession immédiate des propriétés de ces cultivateurs sans avoir donné à ceux-ci le temps de se trouver où aller et sans leur accorder aucune entraide sans laquelle ces cultivateurs pauvres ne peuvent déménager. Le juge Cousineau a entendu cette cause à Mont-Laurier samedi. *Le Devoir* était représenté par Jean-Louis Dussault dont nous empruntons le compte-rendu. Comme on le verra, la décision du juge Cousineau de Montréal allait accorder la compagnie ce qu'elle réclamait, à la suite d'un jugement de la Cour Supérieure, à Hull qui, samedi dernier déposait une cinquantaine de cultivateurs du district de Hull.

Aussi, samedi matin, la Cour était-elle rempli à sa capacité de tous ces nom-

breux cultivateurs venus réclamer justice, venus protester contre les prétentions de la Cie MacLaren qui veut la possession immédiate de leurs terres, venus pour s'opposer à une procédure judiciaire qui a pour but de les mettre à la porte de chez eux au printemps, alors que les chemins sont impassables, qu'il est presque impossible de déménager, surtout lorsqu'on a une famille nombreuse et pas d'argent.

Car la compagnie, dans sa procédure, réclame la possession immédiate des terres, mais ne prétend pas accorder de compensations immédiates aux expropriés, la loi ne l'obligeant qu'à faire à une banque un dépôt du double du montant offert à chaque cultivateur en attendant que la Commission des utilités publiques ait décidé du montant à être accordé aux expropriés.

C'était, en somme, jeter des propriétaires à la porte de chez eux, quitte à les indemniser plus tard. La compagnie ne demande rien moins à la cour.

Une expertise.

Après avoir entendu les témoins de la demanderesse et des intimés, le président du tribunal a rendu, à dix heures du soir, samedi, l'ordonnance suivante :

« Vu la nature du litige, avant d'adjuger sur ces requêtes de la James MacLaren Company Limited pour prise de possession immédiate et sans préjudice aux droits des parties intéressés de continuer leur enquête et de plaider leur cause, cette cour ordonne la nomination d'experts et convoque les parties à cette fin devant cette cour pour le 22 mars 1930. Les questions à être soumises aux experts sont les suivantes :

1. Quels dommages souffrirait chacun des intimés à raison de la perte de possession des terrains, ou des bâtisses, ou des immeubles décrits dans

chaque requête pour prise de possession immédiate.

2. Quelle est l'indemnité probable à être accordée à chacun des intimés pour l'expropriation des terrains, bâtisses et immeubles décrits dans chaque requête pour prise de possession.

« La réponse des experts à cette dernière question ne devant pas préjuger les droits des parties devant la Commission des services l'utilité publiques.

« Les experts devront être nommés comme suit : un par la compagnie expropriante, un par tous les expropriés ; un par la Cour.

« Si les parties ne peuvent s'entendre sur la nomination de leur expert au 22 mars, la Cour en nommera un seul. Le rapport de cet expert ou de ces experts devra être produit devant cette cour le ou avant le 15 avril 1930. »

C'est dire que les experts fixeront le montant que devra verser aux intimés la compagnie MacLaren afin de leur permettre de défrayer leurs frais de déménagement à une période aussi difficile de l'année. Ce montant sera ensuite déduit de l'allocation faite à chaque intimé par la commission des services publics lorsqu'elle aura estimé les dommages causés aux propriétés par l'inondation.

Rapport des experts, le 15 avril.

Le quinze avril, les experts feront rapport au juge et les intimés auront le droit de réclamer s'ils ne trouvent pas suffisant le montant fixé. S'ils acceptent, ils déménageront dans le délai fixé par la cour. La compagnie déposera alors dans une banque le double du montant offert comme indemnité. La Cour pourra alors forcer ceux qui ne veulent pas de cet arrangement à déménager quand même en accordant à la compagnie MacLaren la possession immédiate.

Saviez-vous que ?

Historique de la cause.

La *James MacLaren Company Limited*, puissante compagnie possédant de nombreuses limites à bois, décidait, il y a environ trois ans, de construire un moulin pour fabriquer du papier à journal à Masson. Il lui fallait de l'énergie électrique pour faire fonctionner ce moulin. Elle décidait en même temps de construire un barrage à High Falls, à 25 milles plus haut que Masson, et un réservoir d'emmagasinage d'eau au Rapide-des-Cèdres, 30 milles plus haut que High Falls.

Ces deux barrages qui seront terminés d'ici le 15 avril, vont causer des inondations. La compagnie MacLaren prétend avoir réglé à l'amiable avec 65% des propriétaires de terrains qui seront inondés. Les autres, ayant trouvé les offres de la compagnie insuffisantes, ont laissé la loi suivre son cours.

Les procureurs des intimés prétendent que la compagnie MacLaren a retardé intentionnellement jusqu'au commencement de septembre la soumission de ses plans au gouvernement pour approbation afin de prendre par surprise les propriétaires qui devront être inondés et les forcer ainsi à accepter ses conditions.

Hier matin, M. le juge Cousineau présidait un terme spécial de la Cour supérieure de Montcalm. Il avait à faire une enquête pour décider s'il devait accorder à la compagnie MacLaren la possession immédiate des terrains expropriés.

Requête en expropriation

Vers le 10 janvier, la compagnie a fait signer aux expropriés une requête en expropriation, c'est-à-dire une requête demandant que l'évaluation des terrains à exproprier soit référée à la Commission des services publics et une requête pour qu'il lui soit permis de prendre immédiatement possession de ces terrains.

Dans sa requête pour référer l'évaluation à la Commission des services publics, elle alléguait s'être conformée à

toutes les exigences de la loi et dans sa requête pour possession immédiate elle alléguait nécessité avec en plus l'exécution de certaines formalités exigées par la loi.

Le juge Cousineau, qui siégeait lors de la soumission de ces requêtes, le 22 février, accorda la requête pour référer l'évaluation à la Commission des services publics et sur les arguments présentés par Mes Lorenzo Dutil, avocat de St-Georges de Beauce, procureur d'une vingtaine d'intimés, Noël Beauchamp, C.R., avocat de Hull, procureur d'une quarantaine d'intimés, W. Lalonde, de Mont-Laurier et Ernest Charrette, également de Mont-Laurier, représentant les autres intimés, ordonna une réponse par écrit à la requête sur possession immédiate.

Arguments contre la possession immédiate.

Les principaux arguments soulevés contre la possession immédiate sont les suivants :

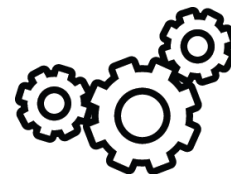
1. La compagnie aurait dû procéder plus tôt à l'expropriation et si aujourd'hui elle est réduite à demander la possession avant que l'indemnité soit fixée, c'est parce qu'elle a été négligente, ce dont les expropriés ne doivent pas souffrir ;
2. Lorsque le terrain sera inondé, il ne sera plus possible aux expropriés de faire valoir par des connaisseurs une évaluation de leur terrain et des dommages qu'ils subiront ;
3. Le bornage et l'établissement de la superficie expropriée seront impossibles ;
4. La compagnie n'a pas le droit à la possession immédiate parce que sa demande n'est pas conforme à l'autorisation qu'elle a reçue du lieutenant-gouverneur et qu'elle exige plus qu'elle n'a été autorisée à exproprier ;

5. Si la possession immédiate était accordée, l'exproprié ne pourrait pas se préparer pour rencontrer devant la Commission des publics, la preuve de valeur que voudra faire la compagnie des terrains expropriés et de l'indemnité due à titre de dommage.

M. A.-O. Anderson

À l'ouverture de la Cour, les procureurs des parties exposèrent l'état de la question et la requérante procéda à faire sa preuve. Le premier témoin fut M. A.-O. Anderson, secrétaire-général de la compagnie. Questionné par Me John Aylan, fils, avocat d'Ottawa, procureur de la requérante, le témoin déclare que c'est en 1927 que sa compagnie avait décidé de construire une usine à papier et deux barrages pour fournir 110,000 forces. L'usine devait être construite à Masson, le premier barrage à High Falls et le deuxième barrage, qui n'est en somme qu'un réservoir d'emmagasinage d'eau, au Rapide-des-Cèdres. Une ligne devant conduire l'électricité produite à High Falls, jusqu'à Masson. À ce dernier endroit, trois équipes comprenant en tout entre 300 et 400 hommes seraient employées (sic) à la fabrication du papier. L'usine de Masson devait coûter \$6 millions, le barrage de High Falls 4 millions et le réservoir du Rapide-des-Cèdres, 1 million. Les travaux furent commencés en 1928 et ils se termineront vers le 15 avril prochain.

En haut du réservoir au Rapide-des-Cèdres, qui se trouve dans le district de Montcalm, la compagnie a acheté 55% des propriétés à être inondées. Ailleurs elle en a acquis 66%. Il reste à peu près 70 propriétaires qui n'ont pas accepté les offres de la compagnie en haut du Rapide-des-Cèdres. Sur ces 23 propriétés, les bâtisses de 23 propriétaires seront inondées.



Saviez-vous que ?

La compagnie entend terminer le plus tôt possible ses expropriations afin de fermer ses emplacements vers le mois de mai pour recueillir les eaux du printemps et les garder en réserve pour l'été. Si elle ne ferme pas son réservoir en mai, elle subira de lourdes pertes. Son moulin de Masson ne pourra fonctionner et un millier d'hommes employés à la coupe de bois manqueront de travail.

C'est la Commission des eaux courantes de la province de Québec qui prendra possession du réservoir du Rapide-des-Cèdres lorsque la compagnie l'aura construit. Elle paiera en plus une redevance annuelle au gouvernement.

En contre-interrogatoire, Me J-Noël Beauchamp, C.R., fit admettre au témoin que la compagnie avait décidé dès 1927 la construction de ses usines, qu'elle avait alors accordé les contrats à cette fin et qu'elle savait, dès ce moment, qu'elle devrait inonder nombre de terres. Elle avait alors décidé de dépenser \$11 000 000 pour ses constructions et elle n'a pas tenu compte des cultivateurs dont elle aurait à noyer les terres. La compagnie savait, dès le 21 février 1929, quelles seraient les terres qu'elle aurait à inonder, que son moulin serait prêt au printemps 1930 et qu'elle aurait besoin du réservoir du Rapide-des-Cèdres pour la production électrique nécessitée par son usine de Masson.

La compagnie n'a pas de contrats actuellement pour la fabrication du papier parce que le gouvernement lui a demandé de ne pas en prendre avant le 30 juin, probablement à cause de la crise du papier qui sévit présentement.

M. Anderson a admis que si ces procédures avaient été prises en février 1929, alors que la compagnie avait en mains les plans de toutes les terres à inonder, les cultivateurs ne seraient pas pris par surprise.

Intermédiaire du Gouvernement

Dans la construction du réservoir, la compagnie n'agit en somme que comme

intermédiaire du gouvernement auquel elle remettra le contrôle et la propriété du barrage une fois celui-ci terminé.

Sur cette déclaration le président du tribunal émit l'opinion que si le propriétaire est le gouvernement, l'expropriation devrait être faite par le gouvernement et non par un intermédiaire.

Comme question finale, Me Beauchamp a demandé au témoin Anderson :

« Pourquoi n'avez-vous pas commencé plus tôt vos procédures en expropriation ? » C'est une question à laquelle je n'aimerais pas répondre », a dit M. Anderson.

M. S. E. Farley

Le témoin suivant a été M.S.E. Farley, arpenteur chargé par la compagnie d'établir la ligne de contour qui est le niveau permis pour l'élévation des eaux. Questionné par Me Aylen, M. Farley a déclaré qu'il avait tracé la ligne de contour conformément aux exigences de la loi et des coutumes. La compagnie s'en était entièrement rapportée à lui pour ce travail.

Contre-interrogé par Me Lorenzo Dutil, avocat de Saint-Georges de Beauce, M. Farley déclara que la compagnie demandait l'expropriation sur chaque lot d'une superficie plus grande qu'elle n'était autorisée à en exproprier par l'ordre du conseil.

Me Dutil demanda à la cour la permission d'énoncer les principes qui doivent guider l'application de cette nouvelle législation.

Il fit remarquer que l'industrie intensive crée des situations nouvelles. « Le code civil, dit-il, ne s'est pas fait en un jour, mais il est le fruit de la sagesse des siècles. Notre temps créateur de progrès nouveaux force le législateur à décider des situations et des nécessités créées par les inventions du siècle. Et le législateur légifère. Mais pas plus que ses prédécesseurs, il n'atteint à la perfection. La jurisprudence qui a fait le droit

civil perfectionnera les lois d'aujourd'hui qui régiront le monde de demain. Votre Seigneurie doit penser à la répercussion qu'aura son jugement sur l'avenir.

Me Dutil continue à contre-interroger le témoin en lui faisant démontrer, plans en mains, que ceux approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil représentaient des superficies moindres que celles dont on demandait l'expropriation. « C'est une erreur, a-t-il dit, qu'a commise la compagnie en ne se contentant pas de ce que le lieutenant-gouverneur en conseil l'avait autorisé à inonder ».

Après avoir fait produire comparativement le plan général avec des plans particuliers, Me Dutil fit admettre par le témoin qu'il pouvait y avoir erreur dans tous les plans particuliers.

M. Farley déclara qu'il n'avait pas fait sur ces plans la délimitation des terrains en culture, en pâturage et en forêts mais que c'était parce que ses services avaient été requis trop tard par la compagnie.

Il dit que sur les ordres de M. T.F. Kenney, gérant de la compagnie, il avait sur ses plans particuliers demandé l'expropriation de terrains plus étendus que ceux mentionnés sur le plan général approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il expliqua ce fait en disant que toutes les grandes compagnies agissent ainsi.

C'est à ce stade des procédures que les avocats des intimés ont commencé à faire témoigner quelques-uns des soixante-dix cultivateurs venus de 30, 40 ou 50 milles en voiture pour défendre leur propriété contre la compagnie qui veut les inonder. Me Dutil voulut, auparavant, faire entendre trois experts pour prouver que l'évaluation des terrains serait chose impossible après la crue des eaux et que même à ce temps-ci de l'année, elle serait très difficile.

Saviez-vous que ?

Évaluation impossible

Il a demandé à Ernest Ménard, ingénieur forestier conseil, pratiquant depuis dix-huit ans, et appelé dans plusieurs grandes expropriations, s'il serait possible de faire l'évaluation des terrains une fois qu'ils auraient été recouverts par l'eau. Il a dit que la chose serait absolument impossible. Il a dit de plus que c'est lui qui a fait l'évaluation de toutes les terres, dans leur entité. Il n'a pas pu évaluer les parties de terrains à inonder parce qu'il n'a pu retracer la ligne d'inondation telle qu'établie par la compagnie.

Le témoin (sic) suivant a été Paul Vézi-na, ingénieur agronome, appelé dans plusieurs cas analogues comme expert. Il a dit qu'il n'était pas possible actuellement d'évaluer les terrains à inonder et qu'il le serait encore moins lorsque l'eau les aurait complètement recouverts.

M.G.J. Papineau, ingénieur civil et arpenteur géomètre, a déclaré qu'il serait absolument impossible de délimiter les terres une fois que le barrage aura fait monter les eaux. Il ne resterait alors plus de moyen de délimiter l'ancienne rive de la nouvelle. Il a ajouté qu'en hiver il est toujours très difficile d'établir la ligne des hautes eaux, ce qui rend plus difficile la délimitation des terres.

M. Napoléon Blais, un des cultivateurs à l'aise de Pontmain, est venu dire à la Cour qu'il est presque impossible à un cultivateur de déménager à ce temps-ci de l'année alors que les chemins sont impraticables et qu'il faudrait transporter du foin, de la paille et de l'avoine pour ses animaux. Encore faut-il avoir trouvé un endroit où aller avant de déménager et la plupart des cultivateurs qu'on veut inonder ne savent pas à quel endroit porter leurs pénates. Il ne serait pas possible de commencer les déménagements avant le mois de juin et encore faudrait-il que les cultivateurs eussent de l'argent pour le faire.

Ces cultivateurs devront déménager

La proportion des cultivateurs affectés par les inondations dans sa paroisse est de 80%, dont 50% seront obligés de s'en aller ailleurs parce qu'il ne leur restera pas assez grande de terre pour vivre. Il ne voit pas où ces cultivateurs pourraient aller puisque tous seront forcés de déménager en même temps. Pour sa part, il subirait de sérieux dommages si on l'obligeait à déménager aussi tôt que vers le mois d'avril. Il serait obligé d'aller puiser son eau potable à un lac situé à plusieurs arpents au lieu qu'actuellement il s'approvisionne à même une petite rivière qui disparaîtrait sous l'inondation. Il lui faudrait monter 250,000 pieds de bois dans une mauvaise côte de glaise afin de les empêcher d'être emportés par l'eau.

Le témoin suivant est M. Dieudonné Bastien, un vieux cultivateur de 73 ans, de Notre-Dame-du-Laus. Il est père de douze enfants et habite depuis 53 ans la terre qu'on veut lui inonder. Il est satisfait de rester sur sa terre et ne tient nullement à déménager surtout à ce temps-ci de l'année. Il pourrait se construire une nouvelle maison et de nouvelles écuries à un mille plus haut, mais avec la somme qu'on lui offre, il ne ferait que payer son déménagement. Il perdrait une partie de sa terre et n'aurait rien en retour. Il n'a reçu qu'en janvier ses papiers d'expropriation.

M. Louis Beauséjour, 58 ans, cultivateur de Notre-Dame-du-Laus, père de huit enfants, donne une description des bâtiments que la compagnie veut inonder. Il n'est pas capable de déménager sans argent, ni à ce temps-ci de l'année, ni à d'autre temps. Si on lui inonde sa terre, il ne sait où aller. Son voisin ne peut le recevoir, car il sera, lui aussi, dans l'obligation de se chercher une demeure.

M. Antoine Caron, 63 ans, de Notre-Dame du Laus, possède une terre de 1,100 acres au Lac-à-Foin. L'inondation affectera 500 acres de sa terre. Il possède beaucoup d'instruments aratoires, et des bestiaux en grand nombre. Il n'est

pas capable, sans argent surtout, de trouver de la place pour ses 33 bêtes à corne, pour ses chevaux, ses moutons et ses poules. Il lui faudrait au moins tout un été pour déménager.

M. Napoléon Grenier, 68 ans, habite une terre au Wabasse depuis 58 ans. C'est l'un des premiers colons de l'endroit. À force de travail, il a défriché 82 acres de terre que la compagnie veut inonder complètement. Il ne possède pas d'autre maison et ça ne fait pas son affaire de déménager avant le milieu de l'été. Il voudrait tout simplement qu'on le laissât tranquille ou qu'on l'indemnît pour tout le trouble qu'on veut lui causer. Il n'a reçu ses papiers d'expropriation qu'au mois de janvier.

M. James Ladouceur est un cultivateur modèle de Pontmain. Il possède 90 acres de terre en culture, 17 bêtes à corne, des moutons, des cochons et des chevaux. Si on l'inonde, il ne sait où aller. Il ne peut pas faire autre chose que de l'agriculture et il n'est pas prêt à commencer à défricher une autre terre si on le chasse de celle qu'il a su faire prospérer. Il déclare sans détour que ça n'a pas de bon sens de mettre à la porte des cultivateurs à la porte de chez eux à ce temps-ci de l'année surtout. La compagnie aurait dû commencer plus tôt ses expropriations. Il ne se plaint pas trop, car il est célibataire, mais il pense aux pères de famille qui ont une dizaine d'enfants en bas âge et qui ne savent où s'en aller.

M. Joseph Bondu est un cultivateur de Pontmain. Il possède trois propriétés. Les deux autres seront également affectées par l'inondation.

Mme Dussiaume est mère de quatre enfants, dont trois sont mariés et habitent avec elle sur une terre de cinq lots. Si on l'inonde, elle devra déménager avec les trois familles de ses fils pour aller elle ne sait où. Elle n'a pas d'argent pour payer un déménagement et elle se demande ce qu'elle va devenir.

Saviez-vous que ?

C'est la Compagnie d'Arbitrage de Montréal qui a préparé la défense d'une vingtaine d'expropriés et qui a retenu les services de Me Lorenzo Dutil comme procureur de ces intimés.

Le juge Cousineau rend son ordonnance.

Me Dutil demanda l'ajournement à huit heures (il était cinq heures du soir). Le président du tribunal n'était pas disposé à siéger le soir après une journée aussi

harassante. Il demanda aux parties si elles consentaient à voir une conférence avec lui dans sa chambre. C'est là qu'il leur soumit le projet qui le guida dans la rédaction de son ordonnance.

Les avocats de la compagnie demandèrent du temps pour consulter leurs clients, de même que les avocats des intéressés. La Cour s'ajourna à huit heures du soir. Les procureurs des deux parties eurent une longue conférence

avec le juge et ce n'est qu'à dix heures du soir que le président du tribunal revint prendre son siège pour donner lecture de l'ordonnance que nous rapportons au texte dans une autre colonne.

Jean-Louis Dussault.

Vous avez des commentaires à faire au sujet de cet article: il vous suffit de communiquer avec son auteur, Pierre Valois, à l'adresse suivante: pvalois@tlb.sympatico.ca

Organismes

Recherche de marguillier

TEXTE : LA FABRIQUE

Le conseil de fabrique tiendra des élections en novembre afin d'élire un marguillier ou marguillière pour finir le terme de 1 an de Céline Vadnais et 2 autres marguilliers ou marguillières pour remplacer Murielle Gignac et Marcel Sarrazin qui ne sont pas rééligibles.

Une marguillière, un marguillier c'est ...

- Une personne majeure, de religion catholique romaine et qui habite sur le territoire d'une paroisse;
- Une personne qui est élue pour trois (3) ans par les paroissiennes, paroissiens, pour les représenter au sein de la fabrique;
- Une personne qui fait équipe avec les autres membres de la fabrique;
- Une personne qui assume des responsabilités particulières au sein de la fabrique;
- Une personne qui offre bénévolement son temps et son expérience pour assurer la bonne gestion financière et administrative de la paroisse en participant régulièrement aux réunions de la fabrique. Les réunions sont une fois par mois. L'assistance à la messe n'est pas obligatoire.
- Certaines notions de comptabilité, d'administration et de connaissance à l'ordinateur sont souhaitées.

Salle à louer

Vous êtes à la recherche d'une salle pour :

- Une réception d'anniversaire de naissance
- Une réunion d'affaires
- Un service funéraire
- Une rencontre amicale
- Un shower de mariage
- Un shower de bébé
- Un baptême
- Un mariage
- Célébrer Noël
- Et plus...



Le sous-sol de l'église est à votre disponibilité!!

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Céline Vadnais

Le monde et les temps changent...

TEXTE : FLEUR DE MAI LEPAGE

Depuis plusieurs années déjà, nous vivons une laïcisation de nos institutions dans le but d'un meilleur vivre ensemble. Nous voulons mieux nous respecter les uns les autres dans nos différences; nous voulons aussi bien accueillir ceux et celles qui arrivent chez nous avec leur culture et leur religion.

Le monde et les temps changent, rien ne sera plus pareil à ce que nous aurons vécu auparavant. Nous pouvons regretter le passé ou au contraire, voir dans notre présent un défi emballant.

Évidemment, comme adultes, nous sommes ébranlés dans nos valeurs humaines et chrétiennes et les transmettre à nos jeunes n'est pas facile. Nous souhaiterions parfois que nos autorités et différents responsables s'occupent de le faire comme déjà.

Quand il s'agit de la transmission des valeurs évangéliques et chrétiennes par le biais de l'enseignement religieux catholique, nous savons qu'elle n'est plus assurée par l'école depuis 2008 déjà. Nous pouvons le déplorer ou y voir une belle occasion de renouer avec nos racines chrétiennes, comme parents et de partager dans l'amour avec nos enfants ce qui nous est le plus précieux et qui nous fait vivre vraiment.

Je me permets ici de citer M. Clément Vigneault qui écrivait en septembre 2011 : « Dans le contexte actuel, pour aider les plus jeunes à s'initier à la foi, les communautés chrétiennes leur proposent des parcours catéchétiques plus développés que la seule préparation aux sacrements. Les parents sont invités non seulement à inscrire leurs enfants à de tels parcours mais aussi à les accompagner dans leur cheminement. Leur rôle est essentiel dans l'éveil à la foi de leur enfant ».

Au nom des paroisses de Notre-Dame-de-la-Garde et de Notre-Dame-de-la-Salette, nous vous invitons à communiquer avec nous si vous désirez inscrire et accompagner votre enfant à la démarche catéchétique préparatoire à son premier Pardon et sa première Communion. Soyez assurés de notre accueil.

Mme Fleur de Mai Lepage, 819 281-4677

Père Gérald Montminy, 819 281-5596.

Ligue de dards

TEXTE : PIERRE SAUMIER

Encore cette année, l'Association de la ligue de dards Chevaliers de Colomb 6045/Auberge 525 de la communauté de Val-des-Bois/Bowman a repris ses activités le 14 septembre dernier.

L'Association compte 40 membres qui profitent d'une activité de loisirs tous les vendredis soirs et remercie l'Auberge 525 pour son accueil et la gratuité de la salle. La ligue tient une liste de réserve pour de futurs joueurs donc si vous désirez vous inscrire, communiquez avec André Simard, président, au 819 918-5156.



Organismes

Venez jouer aux quilles avec nous!

TEXTE : COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES QUILLEURS DE LA LIÈVRE

Des places sont encore disponibles dans les ligues du lundi et mardi à 18 h 30.

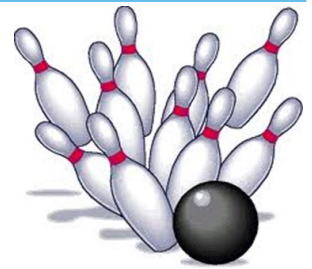
Grâce à la grande générosité des municipalités de Val-des-Bois, Bowman, Notre-Dame-de-la Salette et Poltimore, les jeunes résidants de ces Municipalités ont, encore cette année, droit à des parties de quilles gratuites.

Tous les vendredis soirs Rock 'n' bowl
entre 18 h et 21 h pour les 12 à 17 ans*

Jeux de lumières et musique très entraînante

Tous les dimanches après-midi,
entre 13 h et 16 h pour les 5 à 17 ans*

Les familles sont les bienvenues!



Coût par adulte : 4,00 \$/ la partie
Location de souliers : 2,00 \$/ la paire
*Âge suggéré, peut varier

Plaisir assuré!

BIENVENUE À TOUS!

Pour info: Nathalie Levesque; 819 454-2564 ou
coop.quilles@gmail.com

AGA

TEXTE : COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES QUILLEURS DE LA LIÈVRE

La Coopérative de Solidarité des Quilleurs de la Lièvre tiendra son assemblée générale annuelle le mercredi 17 octobre à 19 h à la salle de quilles de Notre-Dame de la Salette.

À cette occasion, des postes sur le conseil d'administration seront à combler.

C'est pourquoi nous sollicitons votre présence, votre appui ainsi que votre implication.

La survie de la coopérative est entre vos mains.

Concours de panaches

TEXTE : CLUB DE CHASSE ET PÊCHE

Du 22 septembre au 18 novembre, venez inscrire votre chevreuil à la Station Sport Nature.

Coût de participation : 5 \$ (qui servira à financer les activités du Club Chasse et Pêche)

Courez la chance de remporter une caméra de chasse d'une valeur de 300 \$



Remise des prix lors du souper spaghetti du 24 novembre prochain à 17 h au Centre communautaire. La programmation annuelle sera dévoilée lors de cette soirée. Billets en vente sous peu.

Écrivez au clubchassepecheVB@outlook.com pour tous les détails.

Merci de votre participation



Organismes

L'épluchette de la rentrée

TEXTE : ISABELLE LEDUC, LA VOIX DES PARENTS

L'épluchette de la rentrée organisée par la Voix des Parents a été un grand succès. Nous avons accueilli près de 40 enfants pour un dîner hot-dogs et maïs. Le maïs provenait de la ferme Lauzon de Val-des-Bois qui en a fait don pour cet événement. Les enfants ont pu jouer dans 2 structures, faire une épluchette du Roi(Tristan) et de la Reine(Élie). Plusieurs autres activités et cadeaux étaient au programme. Nous avons eu beaucoup de plaisir! Merci à tous de votre participation! Merci spécialement à la ferme Lauzon pour l'excellent maïs ainsi qu'à nos bénévoles.



Organismes

Le Cercle de Fermières

TEXTE : MARIE-PAULE CYR

Le Cercle de Fermières œuvre tout au cours de l'année ayant plusieurs objectifs à rencontrer. L'un d'entre eux est d'offrir aux personnes âgées et/ou malades de nos municipalités et également à celles qui sont en centres d'hébergement, des jetés (couvertures) tricotés ou crochetés à l'occasion de Noël.

Nous sommes à la recherche de personnes intéressées à réaliser bénévolement ces pièces. Nous fournissons la laine. Veuillez noter qu'il n'est pas nécessaire que vous deveniez membre fermière.

Ce bénévolat serait tellement apprécié de notre part et vous permettrait de réaliser à quel point il est valorisant d'offrir un tel cadeau.

Vous pouvez communiquer votre intérêt auprès de Marie-Paule Cyr au 819 454-2196.

Chevaliers de Colomb

TEXTE : PIERRE SAUMIER

Les activités des Chevaliers de Colomb, conseil 6045, ont débuté par une réunion tenue le 26 septembre dernier à la salle communautaire de Val-des-Bois. Frères Chevaliers, assistez aux réunions de votre conseil qui auront lieu le **quatrième mercredi** de chaque mois à 19 h.

Encore une fois cette année, les Chevaliers de Colomb s'impliqueront dans la communauté en aidant la Fabrique Notre-Dame-de-la-Garde et les jeunes écoliers de l'école de la Montagne. Le dépouillement de l'arbre de Noël des enfants de Val-des-Bois/Bowman aura lieu le 9 décembre prochain à la salle communautaire. Pour vous inscrire, communiquez avec Richard Bastien 819 454-2640. (Veuillez noter que l'âge requis est de un mois à 12 ans.)



Liste des organismes



Association des pompiers volontaires

Claude Thibault, président



Club de chasse et pêche

Roxane Blanchard
chassepechevdbb@hotmail.com

Loisirs Val-des-Bois et Bowman

Sonia Pétrin Poulin, présidente du C.A.
ppoulin.sonia@gmail.com



Cercle de Fermières de Val-des-Bois/ Bowman

Liette Bélair, recrutement
Denise Dubois, présidente
819 454-2008

La Fabrique

Céline Vadnais, présidente
819 454-2310

La Mie du Partage

Diane Guy, présidente
819 454-2974

Coopérative des quilleurs de la Lièvre

Benoit Sarrazin, président
Nathalie Lévesque, inscription
819 454-2564



Mouvement Arts et Culture

Anne Trépanier, présidente
819 454-6766



Chevaliers de Colomb, Conseil 6045

Richard Bastien, grand chevalier
819 454-2640

Groupe viActive

Claudette Lapointe, responsable
Diane St-Denis, responsable
819 454-2478

Office municipal d'habitation (OMH)

Jean-Paul Osborne, directeur
819 664-4970



Club de l'Âge d'Or

LES BOIS COPAINS « Les Bons Copains »
Carole Manseau
819 592-2163



Kim Beaulieu
819 918-4053



Festival Country Bowman

Val-des-Bois
819 661-0563

Calendrier Octobre 2018



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
7 Atelier de cuisine jeunes cuistots p.8	8 	9 	10 Club de lecture p.13 	11 	12 	13 Tournoi de poker p.15
14 Marche automnale dans la forêt Bowman p.11	15 Visite de prévention incendie	16 	17 	18 	19 Souper d'huîtres p.9 	20
21 	22 	23 	24 Réunion Chevaliers de Colomb p.27	25 	26 Date limite pour les dépôt de candidatures.	27
28 Venez fabriquer votre robot-courge ! p.10	29 	30 	31 Joyeux Halloween 			

Bac à recyclage

Séance du conseil

Âge d'Or

Fermières

Bibliothèque

Taxes municipales

Bac à ordures

Danse en ligne

L'heure du conte

Yoga

Zumba

VAL-DES-BOIS
Ma municipalité...

ViActive

Ressources jeunesse